



United Nations
Convention to Combat
Desertification

Telephone: + 49 (0) 228 815 2800
Fax: + 49 (0) 228 815 2898/99
Email: secretariat@unccd.int

INTERVENTION A LA FAO

LORS DU

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE CARBONE ORGANIQUE DU SOL

Global Symposium on Soil Organic Carbon (GSOC17)

**21 -23 Mars 2017
Rome, Italie**



LE CARBONE ORGANIQUE DU SOL

« Toutes les vérités sont faciles à comprendre, une fois qu'elles ont été découvertes ; le défi est de les découvrir », selon Galilée du moins.

La vérité est que le processus de retour du carbone atmosphérique dans les terres est un remède naturel contre le changement climatique. Il aidera le monde à atténuer ses effets et à s'y adapter. Séquestrer le carbone dans les terres auxquelles il appartient peut réduire considérablement la dégradation des terres, protéger les communautés contre la sécheresse et stimuler les moyens de subsistance.

Cette vérité a toujours existé mais a toujours été négligée. Vous le savez et je le sais. Alors, pourquoi cette vérité est-elle négligée ? Pourquoi cette «découverte» récente chez les scientifiques n'est-elle pas exploitée ?

Tout d'abord, je dirais qu'il y a eu une politique d'exclusion climatique.

Récemment encore, environ un pays sur trois n'avait eu que très peu à gagner



du débat politique autour du changement climatique. Jusqu'à présent, l'atténuation des effets sur les terres ainsi que l'adaptation ont été sous-financés – correspondant aux « miettes de la table » laissés par les principaux négociateurs du climat.

La majeure partie des ressources climatiques ont été consacrées à l'atténuation dans quelques grands pays, principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Comme vous le savez, les 20 pays où les émissions de carbone sont les plus élevées sont responsables de 80% des émissions totales.

En ce qui concerne les ressources, le MDP, la REDD +, etc. se sont concentrés principalement sur deux secteurs - l'énergie et la foresterie. Pourtant, 60 à 65 pays sont considérés comme des pays à faibles émissions et à faible couvert forestier. Ils émettent moins de 1 tonne de Co2 par personne et par an - ainsi la réduction de leurs émissions n'était pas vraiment pris en compte.

Les pays dont la couverture forestière est inférieure à 10% ne sont généralement pas inclus ou admissibles à des projets liés à la foresterie (REDD+).



Au total, seulement 39 pays participent au mécanisme REDD. La plupart des pays des zones sèches – principales zones d'action de la Convention - ne relèvent pas de ce groupe, car une grande partie de leurs terres, où elles pratiquent des techniques comme l'agroforesterie, seraient classées comme «autres terres à couvert forestier ».

Ce sentiment d'exclusion commença à changer à Paris. De nombreux efforts ont été réalisés pour rassembler tout le monde autour de la table. Pour dédier plus équitablement des fonds à l'adaptation et à l'atténuation. Pour s'assurer qu'aucun pays, aucun intervenant n'a été exclu et laissé pour compte.

Maintenant nous devons nous assurer qu'une suite concrète soit donnée à ce nouveau sentiment d'inclusion. Nous devons veiller à ce que chaque secteur et chaque personne puisse jouer un rôle.

Dans ce cas, nous pouvons peut-être faire face à un deuxième défi, la complexité de la science climatique.



A Paris, tous les pays ont pu définir leurs propres ambitions. L'agriculture et le secteur de l'utilisation des terres figurent dans les plans d'atténuation et d'adaptation de plus de 100 pays. Un focus sur les terres pour assurer l'atténuation serait un moyen de faire en sorte que tous les pays Parties et les acteurs concernés y contribuent. Et d'observer des bénéfices tangibles.

L'argument est renforcé par le fait qu'avec les Objectifs de Développement Durable, et en particulier de l'ODD15 (Vie terrestre), il est reconnu qu'avoir des terres et des sols sains constitue une condition préalable à l'adaptation et au développement économique durable.

Ainsi, lorsque l'article 6 de l'Accord de Paris appelle les Parties à se pencher sur un nouveau mécanisme reposant sur des bénéfices en matière de développement durable, la terre doit constituer une grande partie de l'équation. À mon avis, si le mécanisme de développement propre n'a pas fonctionné comme cela était prévu ; c'est parce que les co-bénéfices en termes de développement n'étaient pas suffisants.



Comme disent les Américains, le carbone organique des sols peut donner un double « coup de fouet » aux bénéfices de l'atténuation et de l'adaptation.

Les questions de l'agriculture et de l'utilisation des terres dans les négociations climatiques ont toujours été controversées.

Il est pourtant pleinement reconnu que la dégradation des terres et le changement climatique forment des boucles de rétroaction, de sorte que l'utilisation intensive tend à augmenter les émissions, tandis que la hausse des températures moyennes et la variabilité des précipitations exacerbent la sécheresse.

Le GIEC a jusqu'à présent déclaré que le potentiel total d'atténuation économique des mesures afférentes à l'offre dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et autres utilisations des terres - le plus grand secteur émetteur de gaz à effet de serre après l'énergie - se situe entre 7,2 et 10,6 gigatonnes de carbone par an d'ici 2030 . Ce potentiel d'atténuation est déduit



de la réduction des émissions ainsi que de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

Malgré tout cela et les bonnes résolutions de Paris, nous progressons lentement !

L'article 5.1 de l'Accord de Paris stipule que « les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et améliorer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, y compris les forêts ».

Il s'agit principalement de « biomasse, forêts et océans ainsi que d'autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins ».

Cela ne couvrirait-il pas tous les secteurs ?

Cependant, l'Accord de Paris ne parle pas explicitement des terres et des sols alors qu'ils constituent le plus grand réservoir terrestre de carbone.

Pourquoi pas ?



Eh bien, je dirais que la science ou du moins comment la science est présentée fait partie du problème. Suite aux discussions que j'ai pu avoir avec certaines Parties, je peux vous assurer qu'ils ont adopté avec enthousiasme la question du rôle des terres et du carbone organique du sol. Mais ils étaient presque universellement consternés par la complexité apparente de la question. Et ce n'est pas de votre faute.

En effet, s'il est assez aisé d'estimer le stock de carbone au-dessus du sol, c'est un peu plus complexe avec le carbone en-dessous du sol.

Dans le passé, nous avons en fait collectivement souligné la complexité de la question. Cependant, nous n'avons pas souligné les possibilités existantes. Nous n'avons pas pensé en dehors des cadres établis nous permettant de sortir des sentiers battus.

Les directives pour la mesure du carbone organique du sol ont été élaborées par le GIEC.



Les outils pour le rendre et réalisable au niveau national n'existent pas encore.

Souvent, pour ne pas dire toujours, j'attends de vos collègues scientifiques que
«nous n'avons pas la capacité de le faire au niveau national».

Eh bien, j'ai une grande foi dans les personnes rassemblées ici. Les méthodologies, les techniques d'échantillonnage et de modélisation doivent être harmonisées. Nous devons trouver des moyens novateurs de partager des données et de renforcer les capacités des pays.

Si nous y parvenons, nous aurons une chance unique de contribuer au prochain rapport spécial sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de GES dans les écosystèmes terrestres.

Faites-le bien et votre travail sera primordial pour l'élaboration des rapports soumis dans le cadre des Conventions de Rio. Ce sera la clé pour suivre les progrès accomplis vers l'atteinte des ODD, et en particulier, de l'indicateur 15.3.1 sur la dégradation des terres.



L'ODD 15, qui se concentre sur la gestion des ressources terrestres, a une cible audacieuse : chaque nation sur Terre devra s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres d'ici 2030.

En termes simples, cela signifie que dans 15 ans, nous devrions mettre fin au modèle passé conduisant à dégrader toujours plus de terres grâce à la restauration de terres saines chaque année.

Le dramaturge irlandais, George Bernard Shaw a dit que « *la Science ne résout jamais un problème sans en créer dix de plus* ».

Mais les écrivains se trompent souvent.

La gestion durable des terres doit être basée sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur le succès avéré des politiques d'aménagement.

Le carbone organique du sol joue un rôle central dans ce domaine.



J'ai hâte d'entendre comment nous pouvons faire de la gestion du carbone organique des sols un élément clé dans la résolution de nombreux problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Je vous remercie et je vous souhaite beaucoup de succès au cours des prochains jours.